

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale de France Dignes Réunie en session ordinaire

Le jeudi 15 Avril 2021 de 9h30 à 11h30

En visio-conférence

### Etaient présents :

Représentants élus : Emmanuel **ALZURI** (CA du Pays Basque) ; Charles **ANDREA** (SDEA) ; François **AUBER** (SML76) ; Patrick **BATTISTA** (3CM) ; Laurence **BERNARD** (SMSO) ; Hugues **BIJOUX** (SIBA - suppléant de Bruno LAFON) ; Jean-Yves **BILLON** (Challans Gois Communauté) ; Martin **DAUBREE** (Syndicat Mixte du Gier Rhodanien) ; Williams **DUFOUR** (SIAGA) ; Christophe **ENGRAND** (Président - SYMBHI) ; André **FAVRE** (Syndicat Mixte Moselle Aval) ; Didier **FAVRE** (CoVA et suppléant de André POINTET - APTV) ; Bruno **FOREL** (SM3A) ; Michel **HABIG** (Rivières de Haute-Alsace) ; Joseph **HUOT** (CdC de l'Île d'Oléron) ; Gérard **KERVAN** (Syndicat de l'Orge) ; David **KONOPNICKI** (SMIAGE Maralpin) ; Pascal **LE JEAN** (CdC Auray Quiberon Terre Atlantique) ; Jean-André **LEMIRE** (CdC Montesquieu) ; Patrick **MEIFFREN** (CdC Médoc Atlantique) ; Xavier **ODO** (SMAGGA) ; Sébastien **PATOUILLARD** (DREAL Centre - Val de Loire) ; Bertrand **PECOT** (SMGSN-suppléant de Bertrand BELLANGER) ; Pierre **RAVIOL** (SYMADREM) ; Bertrand **RINGOT** (PMCO) ; Joël **ROLIN** (CAPSO) ; Thierry **SCHAAL** (Eurométropole de Strasbourg) ; Cécile **SINEAU-PATRY** (CD de Seine Maritime - suppléante de Dominique TESSIER) ; Gilles **STRAPPAZZON** (SYMBHI) ; Laurent **TEIL** (SIRRA) ; Stéphane **VALLI** (SM3A) ; Christopher **VARIN** (EPTB Meurthe Madon) ; Jean-Michel **VIART** (SDDEA - Troyes Champagne Métropole) ; Yves **WIGT** (Vice-Président - SMAVD).

Membres associés : Stéphanie **BIDAULT** (CEPRI) ; Yann **DENIAUD** (CEREMA) ; Jean-Luc **MASSON** (Membre Associé) ; Jean **MAURIN** (Membre Associé) ; Anne-Laure **MOREAU** (CEPRI) ; Rémy **TOURMENT** (INRAE)

Sans voix délibérative : Perrine **BROUST** (France Dignes) ; Fara **CARRA RANAIVOARISON** (CD Seine Maritime) ; Marion **CHERRIER** (SMAA) ; Pascal **COMBE** (SMOP) ; François **DEHAIS** (Syndicat mixte du Littoral de la Seine Maritime) ; Emilie **DESOEUVRES** (Syndicat Moselle Aval) ; Cyril **EGLOFF** (Pays de Montbéliard) ; Raynald **GODART** (SMSO) ; Albane **GUIGNARD** (SMGSN) ; Franck **HUFSCMITT** (SDEA) ; Bertrand **JACOPIN** (SMAVD) ; Philippe **LARIVIERE** (EPTB Meurthe Madon) ; Vivien **NGUYEN VAN** (Montpellier Méditerranée Métropole) ; Murielle **PAPIRNYK** (Syndicat Mixte du Gier Rhodanien) ; Marianne **PERRIN** (Syndicat Moselle Aval) ; Jordan **PERRIN** (France Dignes) ; Michel **PINHAS** (SYMBHI) ; Jean-François **RIDET** (CDC Montesquieu - suppléant) ; Florence **SALIGNON** (France Dignes) ; Kévin **SUBRENAT** (Bordeaux Métropole - suppléant) ; Janique **VALY** (EPTB Seine grand Lac)

### Votes anticipés :

William **AUGUSTE** (CdC Drome Sud Provence) ; Florian **BOUQUET** (Département du Territoire de Belfort) ; Yvan **BOURELLY** (COGA) ; Marie-Pierre **CALLET** (SYMADREM) ; Gérard **DEHEZ** (SMAA) ; Jacques **DEMANGEON** (Pays de Montbéliard Agglomération) ; Jean-Claude **FEUGAS** (Bordeaux Métropole) ; Nicolas **GRACZYK** (Syndicat du Pays de Maurienne, suppléant de Yves DURBET) ; Jean-Louis **GRAPIN** (SMBVL - suppléant d'André VIGLI) ; Renaud **JALINOUX** (CISALB - suppléant de Marie-Claire BARBIER) ; Jean-Christophe **LEMAIRE** (Conseil Départemental de Seine Maritime – Suppléant de Alain BAZILLE) ; Éric **LUCAS** (COMPA) ; Xavier **MARQUOT** (SMOP - SMEA) ; Juan **MARTINEZ** (SYMADREM) ; Jean-Louis **MORIN** (SIABH) ; Nathalie **NIESON** (Valence Romans Agglo) ; Yves **PELLET** (SMBVA) ; Jean-Yves **PORTA** (Grenoble Alpes Métropole) ; Cécile **PREVOST** (PLVG) ; Yann

**QUEFFELEAN** (ONF) ; Ugo **TAMBELLINI** (SHR) ; Jean-Paul **VALLES** (Arche Agglo) ; Josiane **ZAMBON** (Bordeaux Métropole)

#### Excusés :

1 représentant à venir (Rivières de Hautes Alsace) ; Pierre **ATHANAZE** (Métropole Grand Lyon) ; Lionel **BERTHET** (membre associé - DGPR) ; Jean-Marc **BLUY** (Ville D'AVIGNON) ; Freddy **CERDA** (EPTB VIDOURLE) ; François **DUNAND** (CdC des Vallées d'Aigueblanche) ; Thierry **FELINES** (Suppléant - EPTB Vidourle) ; Raymond **GAQUERE** (CABBALR) ; Pascal **GOUJARD** (EPTB Seine Grands Lacs) ; Isabelle **LOUBRADOU** (SMAA) , Patrice **MERIAUX** (Membre associé - INRAE) ; Fabien **MULYK** (SYMBHI) ; Véronique **NEGRET** (Montpellier Méditerranée Métropole) ; Jacques **POCIELLO** (SMMAR) ; Gilles **RAT** (membre associé - DGPR).

#### Absents :

Vincent **BARRAUD** (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) ; Fabrice **BOIGARD** (EP LOIRE) ; Daniel **BURLET** (CdC Cœur de Tarentaise) ; Gwendoline **CHAUDOIR** (Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée) ; Gérard **CROZIER** (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme) ; Patrice **DE BONNAFOS** (CdC de l'Île de Noirmoutier) ; Pierre **DELOUVRIÉ** (Agglomération d'Agen) ; Stéphane **DOBBELS** (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle) ; Frank **DUVAL** (Lorient Agglomération) ; Thierry **EVENO** (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ; Jean-Claude **FRAISSARD** ( CdC Haute Tarentaise) Juan **GARCIA** (CCRLP) ; Nathan **GOMES** (SMABB) ; Bruno **GRENON** (DDT de Maine et Loire) ; Michel **LE PRINCE** (Grand Port Maritime de Rouen) ; Dany **LECOMTE** (DDT Indre et Loire) ; Christophe **LEGROIS** (USAN) ; David **LEGROS** (Grand Port Maritime de Rouen) ; Alain **LESUR** (AS Bresson à St Ismier) ; Olivier **NARIA** (CIVIS) ; Didier **PERELLO** (SIRCC) ; Jean-Louis **PONCET** (CdC du Guillestrois-Queyras) ; Lionel **QUILLET** (CdC de l'Île de Ré) ; Alain **RENARD** (Conseil Départemental de Gironde) ; François **RIEU** (SMBV Arly) ; Olivier **SALIN** (SMOP) ; Gil **THOMAS** (SIAC) ; Jean-Louis **VAN DE KAPELLE** (Entente Oise Aisne) ; Georges **VIGNERON** (BRGM) ; Claude **VILCOT** (CA2BM)

**Plus de la moitié des membres actifs, votes anticipés compris, étaient présents (36 membres représentant à l'AG sont présents, dont 2 membres ayant 2 voix car élus dans 2 structures adhérentes, et 2 membres présents mais n'ayant pas voté ; et 24 membres ont voté par anticipation soit 60 votes exprimés/100 membres), le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.**

---

#### Ordre du jour :

##### Assemblée Générale Ordinaire de France Dignes

- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 03/11/2020
- Rapport moral et rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020 et affectation du résultat
- Présentation du programme d'actions 2021
- Présentation du budget prévisionnel 2021
- Questions diverses et échanges

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Après un bref rappel des **consignes** de votes et une rapide présentation de l'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM, **Perrine BROUST** laisse la parole au **Président Christophe ENGRAND** qui ouvre la séance à 9h30. La Secrétaire de séance est **Florence SALIGNON** et le « gardien du temps », **Jordan PERRIN**.

**Christophe ENGRAND** salue la présence de l'ancien président fondateur **Jean-Luc MASSON**, remercie les nombreux participants, il relaie les excuses de **William AUGUSTE**, membre du CA, retenu par un RDV médical. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, 11 nouvelles structures en 2020 et déjà 20 nouvelles structures en 2021, ce qui montre le dynamisme de l'association et confirme qu'elle répond à un réel besoin. Cette dynamique amène d'ailleurs France Dignes à envisager un recrutement en 2021 et ce point sera présenté plus longuement au cours de l'assemblée qui se tiendra de 9h30 à 11h30 et sera suivi du CA de 11h30 à 12h00.

### 1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE PRECEDENTE

⇒ Voir le [Compte rendu AG 2020](#)

Le compte-rendu de l'AG du 3 novembre 2020 qui s'est tenue en visioconférence, a été diffusé à l'ensemble des participants. **Perrine BROUST** rappelle les principaux points de cette AG :

- Bilan activité 2019
- Rapport financier et affectation du résultat 2019 (10 309€) aux fond associatif
- Programme d'action 2020 + Budget 2020
- Renouvellement du CA et 5 nouveaux élus

Puis il y eut une AG extraordinaire ayant pour but de revoir certains points des statuts de France Dignes et plus particulièrement les conditions d'adhésion pour tenir compte de l'évolution de la réglementation et des profils des gestionnaires de digues.

Une harmonisation des statuts et la révision du système des cotisations seront certainement à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée générale.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à la majorité le compte-rendu de l'assemblée générale du 3 novembre 2020 : 58 voix pour / 2 abstentions.

⇒ **Délibération 2021/08 : Approbation du compte-rendu du CA du 3 novembre 2020**

### 2/ BILAN MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITE 2020

⇒ Voir le [rapport d'activité 2020 de France Dignes](#)

**Perrine BROUST** souligne que 2020 a nécessité une réorganisation et une adaptation de France Dignes à la crise sanitaire, avec de nombreuses inconnues à gérer.

Son objectif est la mise en réseau, les échanges et le présentiel sont donc des éléments étroitement liés à cette activité. Toutefois, l'association a pu réaliser une bonne partie de son programme et maintenir son activité.

- 69 structures adhérentes (et déjà 85 en 2021)
- Réalisation de 2 journées techniques rassemblant 283 participants (1 en présentiel et 1 en visioconférence) + report d'une JT sur 2021 (200 participants) ; animation du Comité Technique – report des groupes de travail
- Parution d'un guide (mise à disposition d'ouvrages), d'une plaquette destinée aux élus et d'une note sur les systèmes d'endiguements, mise à jour de nos supports de communication (réalisation de kakémonos)
- Arrivée de 5 nouveaux membres au sein du CA suite au renouvellement des élus lors des municipales

**Christophe ENGRAND** remercie les forces vives de l'association (salariés et élus) qui ont réussi à rebondir et à s'adapter malgré la crise sanitaire.

## BILAN MORAL

**Perrine BROUST** rappelle les objectifs de l'association : « *structurer et consolider la filière professionnelle pour les gestionnaires de digues* » par l'amélioration des compétences métiers, la mise en réseau. France Dignes est également la voix des gestionnaires auprès de l'Etat en intégrant leurs remarques et leurs suggestions.

### Les membres de France Dignes

**Perrine BROUST** remercie les adhérents de leur soutien et note la stabilité des adhésions, ce qui montre le service rendu par l'association et conforte le virage pris pour s'adapter aux évolutions réglementaires.

- 69 structures adhérentes réparties dans toute la France avec une forte augmentation en début d'année.
- Les membres associés (CEPRI, Cerema, Etat, INRAE, Arraa) sont remerciés pour leur implication, notamment via leur participation active aux groupes de travail, au Comité Technique et en intervenant aux Journées Techniques. France Dignes coopère également sur différents projets de recherche (DIDRO, etc.).
- 3 membres d'honneurs Jean Maurin, Gilbert Mergoud, Jean-Luc Masson

### Les moteurs de la vie associative

Le Conseil d'Administration est l'organe politique de l'association et compte 12 sièges. Il définit les objectifs et orientations stratégiques de France Dignes. Un trombinoscope des 12 membres que **Christophe ENGRAND** remercie chaleureusement, est présenté à l'Assemblée.

L'organe technique est quant à lui composé des représentants techniques désignés lors de l'adhésion des structures, rassemblés dans un Comité Technique, qui se réunit au moins une fois par an. C'est un véritable brain-storming technique de l'actualité des digues qui permet les échanges et des retours terrain et qui participe à la définition et au suivi du programme d'activité de l'association.

France Dignes compte 3 salariés :

1. **Perrine BROUST** anime le réseau, la veille technique réglementaire, organise des journées techniques et la gestion administrative et financière de l'association.
2. **Jordan PERRIN** est en charge de la communication, de la veille technique et du logiciel métier SIRS V2.

3. **Florence SALIGNON** au poste d'assistante de gestion administrative et comptable a permis, entre autres, à l'association de se mettre à Chorus Pro.

## RAPPORT D'ACTIVITE

**Perrine BROUST** précise qu'il n'est pas possible de passer en revue toutes les actions de France Dignes en 2020, mais que la participation des gestionnaires a été importante.

L'activité de France Dignes s'organise autour de 4 grands axes.

### Animation et appui réseau :

On constate une augmentation de 30% des inscrits sur le site internet dont le nombre s'élève à 600 et 30 000 visites soit une augmentation de 15%. Ceci est dû à :

- Dynamisation du forum permettant de plus en plus d'échanges.
- Publication d'articles grâce à la prestation éditoriale d'un journaliste (article d'actualités nationales et internationales + 1 article long /mois approfondissant une thématique liée aux digues).

France Dignes a continué à communiquer et à se faire connaître via :

- 4 newsletters ont été diffusées
- Création de 2 bannières : (Sirs et France Dignes)
- Réponse aux sollicitations de la presse (par exemple Monsieur ENGRAND a été sollicité pour les cahiers de l'administration). Ces sollicitations montrent que l'association est reconnue comme acteur important du monde des digues.

### Journées techniques et formations :

2 journées techniques se sont déroulées en 2020 sur les 4 prévues, rassemblant plus de 250 personnes, avec une moyenne de 90% de taux de satisfaction :

- **Dignes au Jour le Jour en présentiel**, GRENOBLE (38) 24 et 25 septembre 2020

82 participants dont 55 adhérents. Le nombre était limité en raison des mesures sanitaires.

- **ILH Version Française** : En visioconférence le 26 novembre 2020

201 participants dont 81 adhérents. Il s'agissait de présenter les clefs de lecture de l'ILH, Le guide international sur les Dignes en partenariat avec le CEREMA, unique document traitant de l'ensemble des sujets techniques relatifs aux digues.

- **Être élu d'une structure gestionnaire de digues**

½ journée qui se tiendra après l'AG2021. L'action sur 2020 a été remplacée, en accord avec les financeurs, par la réalisation d'une plaquette et d'une note détaillée.

- **Éléments stratégiques pour déposer un système d'endiguement**,

Journée reportée en 2021 en raison de la crise sanitaire.

- **Interventions de personnel France Dignes dans d'autres journées :**

- ⇒ « Infrastructures de protection contre les inondations » – EP Loire
- ⇒ Edition des IRISES d'Idéal Connaissance
- ⇒ Groupe de travail Systèmes d'Endiguement Isère

- **Formations** : France Dignes a noué des partenariats avec des organismes formateurs, pour :

- ⇒ Recenser et diffuser les formations existantes dans le milieu de la gestion des digues
- ⇒ Affiner et faire évoluer les programmes
- ⇒ Développer les partenariats (AgroParisTech, Ecole des Ponts, IDEAL Connaissance)



### SIRS Dignes V2 :

**Jordan PERRIN** explique que le SIRS est un outil métier, développé par et pour les gestionnaires sur une base créée par le CEMAGREF (INRAE).

Une version mobile et une version bureau qui permettent dans un seul et même outil transportable de recenser toutes les données sur une digue. Il représente plus d'un million d'€ d'investissement.

En chiffres :

- **3** heures gratuites d'assistance pour les adhérents
- **4** mises à jour de la version bureau du SIRS Dignes
- **10** mises à jour de la version mobile
- **26** structures utilisent le SIRS quotidiennement et **23** structures sont formées à l'utilisation du logiciel mais ne l'utilisent pas encore
- **106** jours consacrés au SIRS, soit 53 % d'un temps plein
- **57** demandes (anomalies, questions, évolutions etc.) remontées au développeur avec une correction et une réponse à plus de 85% d'entre elles
- **1500 km** de digues gérées
- **2** formations SIRS collectives et **2 formations** personnalisées

**Jordan PERRIN** rappelle les 3 types de maintenance :

- Corrective : débogage du logiciel
- Adaptative : adaptation du logiciel aux évolutions de son environnement informatique (Windows, etc.)
- Evolutive : permet d'ajouter des fonctionnalités au logiciel

La maintenance du SIRS est réalisée grâce au Marché de Tierce Maintenance Applicative qui comprend une partie à tranche ferme pour la maintenance corrective et une partie à bons de commande pour les maintenances adaptatives et évolutives. Ce dernier a été renouvelé pour 3 ans et attribué en janvier 2021 à GEOMATYS suite à un appel d'offre.

### Veille réglementaire et technique :

**Perrine BROUST** rappelle que le rôle de France Dignes est d'être la voix des gestionnaires auprès du grand public et d'autres instances comme l'Etat. Elle est sollicitée par la DGPR avec d'autres associations comme le CEPRI ou l'ANEB ; pour discuter des textes. Une fois les textes présentés, elle les décrypte pour que les gestionnaires puissent faire leur retour et que France Dignes transmette ces retours à la DGPR.

- **Projet de décret 'petits ouvrages'** (les services de l'Etat ont finalement renoncé à ces décrets).

Ce projet avait pour but de simplifier et alléger l'EDD pour les systèmes d'endiguement sans enjeux humains et d'élargir les critères de régularisation.

Action de France Dignes :

- ⇒ Participation aux réunions de consultation des services de l'Etat (février à juin 2020).
- ⇒ Sollicitation du groupe de travail EDD.
- ⇒ Echanges avec les associations partenaires (Cepri, ANEB, FNCCR).
- ⇒ Production de documents de décryptage à destination des gestionnaires et adhérents.
- **Dignes de l'Etat et gestion jusqu'en 2024**
- ⇒ **Réponse DGPR** : « *Les digues domaniales que l'État continue de gérer pour le compte du géomapien conformément aux dispositions de l'article 59-IV de la loi MAPTAM sont uniquement les ouvrages qui ont été conçus dès le départ en tant qu'ouvrages de*

**prévention des inondations** (environ 150). Les ouvrages devenus par la suite « multifonctions », notamment après qu'un classement selon la rubrique 3.2.6.0. à la suite du décret du 11 décembre 2007 a reconnu leur fonctionnalité de « digue par destination », ne sont pas concernés. Ces ouvrages restent pour autant réutilisables gratuitement par le géomètre en tant qu'ouvrages « contributifs » au sens du II de l'article L. 566-12-1 du code de l'environnement, moyennant une convention avec le propriétaire premier ».

**Perrine BROUST** invite les adhérents à négocier d'ici 2024 l'amélioration des ouvrages pour qu'ils soient en bon état lorsqu'ils les récupéreront en 2024.

- **Dossiers Loi sur l'eau :**

La nouvelle nomenclature IOTA allégeant les procédures des projets en faveur de l'environnement est entrée en vigueur le 1er septembre 2020.

⇒ Nouvelle rubrique **déclarative** (3550) pour la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques.

- **L'association a réalisé des notes et guides qui font référence**, et a ainsi accompagné ses adhérents malgré l'annulation d'évènement en présentiel :

⇒ **Guide France Dignes : Mise à disposition d'ouvrages - transferts et conventions**

En partenariat avec Christine Navarro juriste du bureau SCE avec la relecture et la validation par les services PoNSOH de la DGPR.

⇒ **Note explicative des notions techniques et réglementaires liées au Système d'endiguement** – Acculturation des élus (pour palier au report de la JT correspondante).

Note technique détaillée : éléments de contexte techniques et réglementaires des systèmes d'endiguement. Rôle des élus.

Plaquette synthétique destinée aux élus : document graphique et rapidement accessible, ciblé sur le rôle des élus.

### Veille technique

L'association produit de nombreuses références techniques, ou contribue à celles de ses partenaires :

- **Banque documentaire** : document synthétique présentant les CCTP et conventions des gestionnaires et mise en contact
- **Etat des lieux** : EDD et demandes d'autorisation
- **Note stratégique** : Participation à la rédaction de la note : 'supprimer les contraintes latérales des cours d'eau pour restaurer les continuités écologiques' – connaissances et REX, réalisée par l'Association Rivières Rhône Alpes Auvergne (ARRA<sup>2</sup>)
- **Participation France Dignes** : groupe de travail, relecture et sollicitation du réseau de gestionnaires
- **Polder2C's** : Soutien au projet INTERREG Polder2C's visant à améliorer la connaissance des effets du changement climatique, notamment augmentation des niveaux marins. Au total, 200 références ciblées sur les systèmes d'endiguements.
- **Mise en ligne de ressources** : Plus de 40 nouvelles ressources ajoutées à la page « ressources » du site internet de France Dignes (documents, guides, mémoires techniques...) et au total, 200 références ciblées sur les systèmes d'endiguements.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité le rapport moral et le rapport d'activité 2020 : **60 voix pour**.

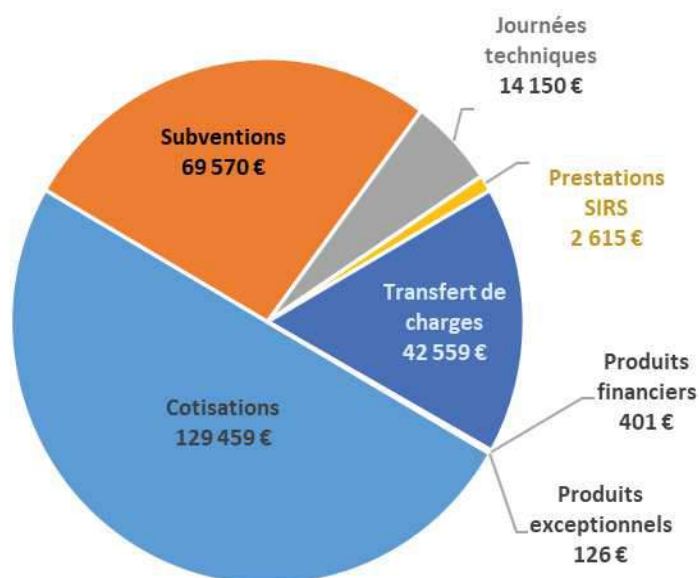
⇒ **Délibération 2021/09 : Approbation du rapport moral et du rapport d'activité 2020**

### 3/ RAPPORT FINANCIER 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT

⇒ Voir [le bilan au 31/12/2020 des compte annuels 2020 de France Dignes](#), visés par l'expert-comptable

#### RESSOURCES 2020

TOTAL DES PRODUITS : 258 879€



#### COMPARATIF RESSOURCES 2019 -2020





Cotisations : + 7%

- Augmentation du nombre d'adhérents.
  - ⇒ Il faut cependant rester prudent car le départ de certaines structures est possible du fait de la restructuration GEMAPI. De plus, l'adhésion de l'Etat s'arrête en 2024 (30 000€).

Subvention : +35%

- Subvention de 69 570€ (soit 27 % du budget.)
  - ⇒ Ce sont les subventions de la DGPR et du FEDER (1<sup>er</sup> versement).

Prestations vendues par France Dignes : -26%

- Journées techniques et prestations liées à l'assistance SIRS.
  - ⇒ 2 journées techniques ont été réalisées, 1 s'est transformée en production plaquette (pas de recettes) et la dernière a été reportée sur 2021.
  - ⇒ Impact de la crise sanitaire : moins de Journées Techniques, moins de prestations SIRS.

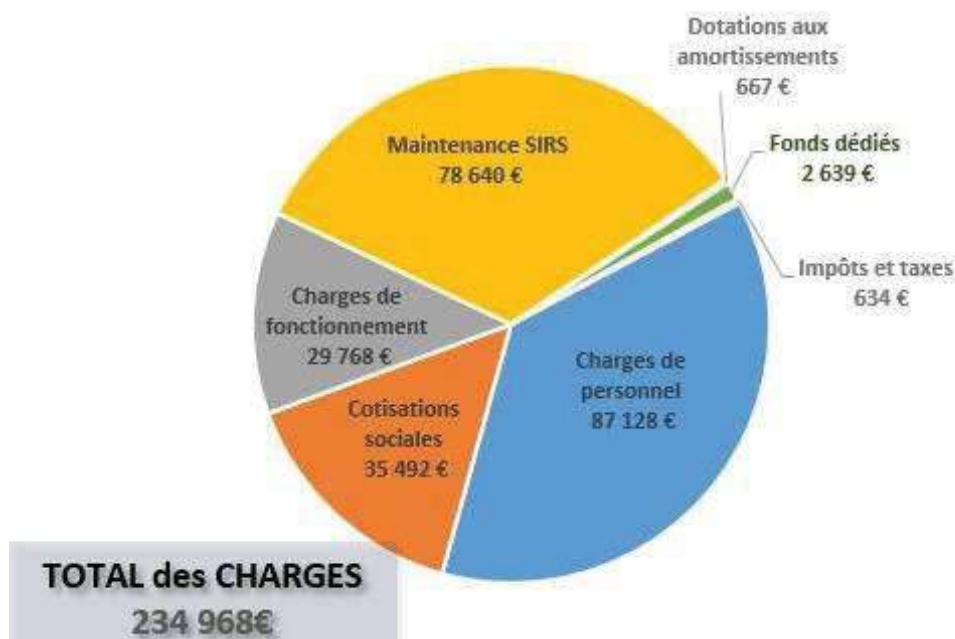
Produits financiers

- Livret A.

Transferts de charges

- Ce sont les remboursements des frais avancés par France Dignes pour le compte d'autres structures.
  - ⇒ Cela comprend la maintenance SIRS 2020, mais aussi les repas refacturés pour les Journées Techniques, les Comités Techniques etc.
  - ⇒ A cela, s'ajoutent les contributions volontaires car France Dignes bénéficie d'une mise à disposition gratuite de locaux et a l'accès au téléphone, internet et photocopieur. Ces services offerts par le SYMBHI à Grenoble ont été évalués à 3385€/an.

**DEPENSES 2020**





Salaire et charges : +10% soit 52% du budget.

Charges de fonctionnement : -34%

- Journaliste, fournitures, locations, entretien, réparations, assurances, comptable, publications, déplacements et missions, télécom) :
  - ⇒ 2 journées techniques, groupes de travail, veille réglementaire.
  - ⇒ Peu de frais de réception, (location de salles équipées, traiteurs).
  - ⇒ Peu de frais de déplacement et missions.
  - ⇒ Achat d'1 ordinateur et de matériel pour le travail à distance

Maintenances SIRS +40% : importante campagne EVOLUTIVE cette année, qui a permis de faire un lien avec les SIG

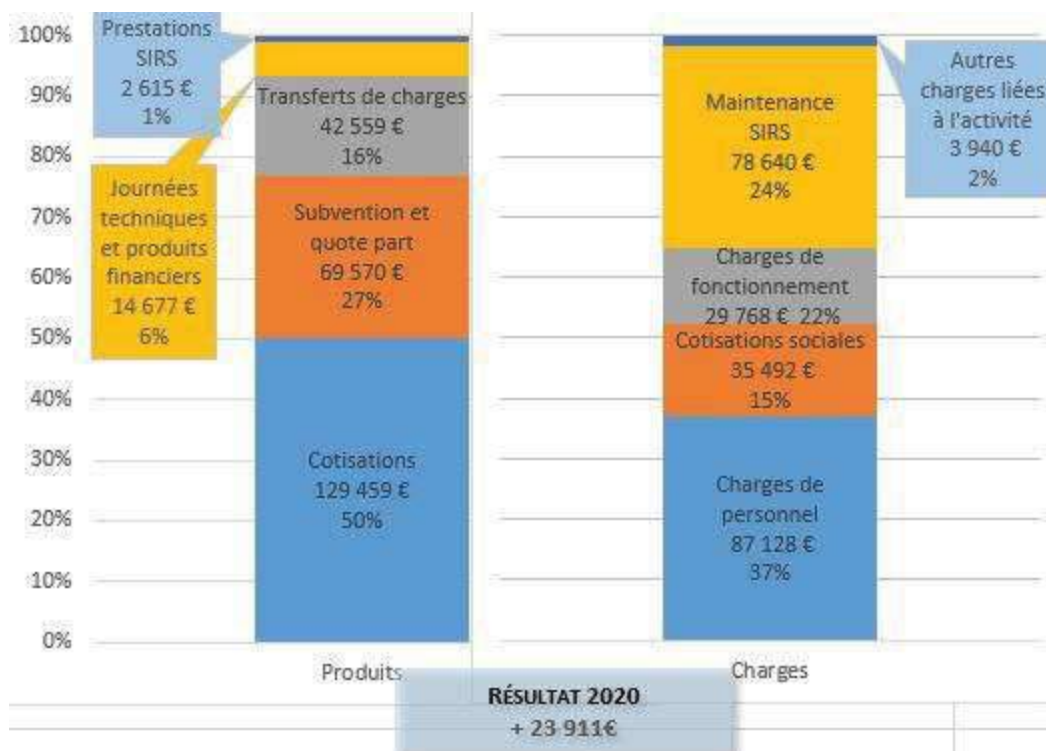
- Adaptative 2 000€.
- Corrective 22 000€.
- Evolutive 56 640€.

Dotation aux amortissements : Amortissement du site internet + ordinateurs.

Fonds dédiés : Transfert d'une Journée Technique sur 2021 en raison du COVID

C'est la seule action transférée sur 2021, malgré la crise, on voit que le programme d'action a été bien réalisé : nous constatons ainsi qu'il a été bien dimensionné et l'équipe salariée a bien travaillé, ayant pu proposer des alternatives aux actions qui n'ont pas pu être réalisées en raison de la crise et des confinements successifs.

## RESULTAT 2020



A la clôture du budget 2020 France Dignes affiche un **excédent** de 23 911€, contre 10 309€ en 2019 essentiellement grâce à l'augmentation du nombre de cotisations.

### Peu de report de subvention :

L'ensemble des actions programmées ont été réalisées, ce qui montre que le budget 2020 et le programme d'action ont été bien dimensionnés et que l'équipe salariée su s'adapter, malgré le COVID.

### Pas de Dettes :

France Dignes a fait le choix de rembourser tous les allègements URSAFF octroyés dans le cadre du COVID, afin d'éviter une forte charge lors du retour à la normale.

### Cotisations

Elles couvrent plus de la moitié des besoins de France Dignes, garantissant l'indépendance de l'association.

### Maintenance SIRS

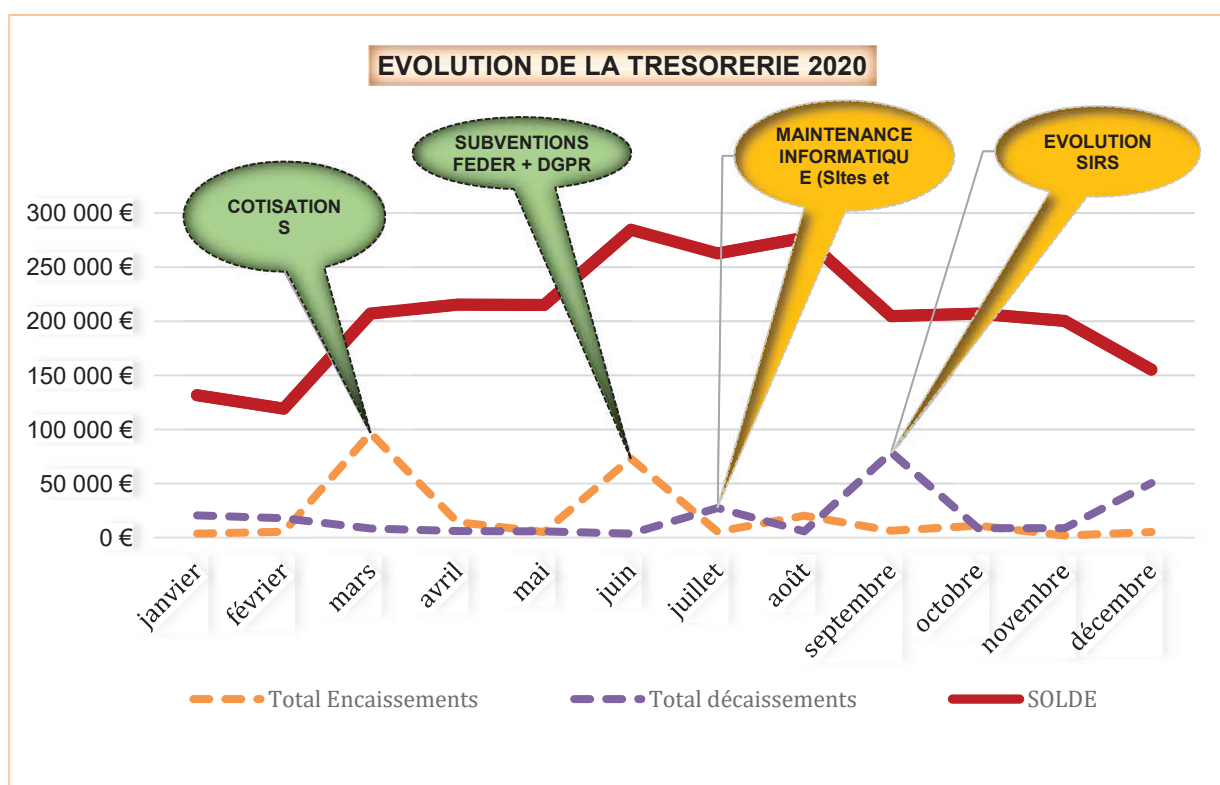
Son impact est limité car les frais sont refacturés dans les transferts de charges. Ces transferts de charges couvrent également une partie des charges de fonctionnement comme les tickets resto ou les remboursement repas

### Plus de sollicitation de France Dignes

La demande de formations, de renseignement, d'interventions etc. augmente, c'est ce qui justifie l'embauche d'une personne supplémentaire.

**TRESORERIE**

Solde de trésorerie au 31/12/2019	133 878 €
+ mouvements de trésorerie 2020	+ 21 489 €
Trésorerie au 31/12/2020	155 367 €

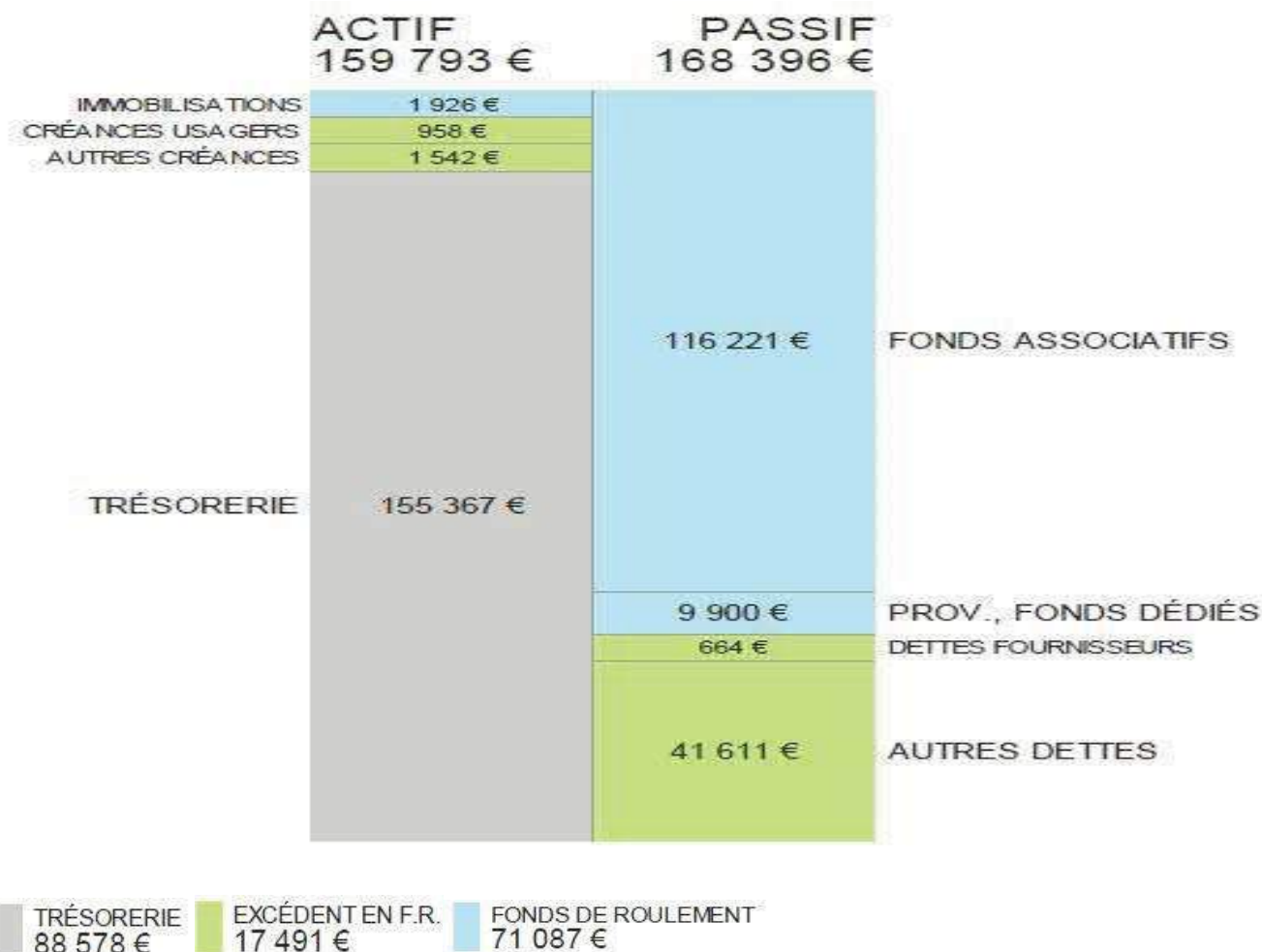


La trésorerie augmente en 2020. Ainsi, au 31/12/2020, il y avait en banque 155 367€ contre 133 878€ au 31/12/2019.

**Perrine BROUST** rappelle que cette marge est importante pour absorber les événements imprévisibles et que cela montre la capacité de l'association à s'autofinancer.

Elle souligne également que le paiement des cotisations en début d'année et le versement au cours du 1<sup>er</sup> semestre des subventions demandées évitent le recours à un prêt de trésorerie et remercie les adhérents de ce paiement rapide des cotisations.

**BILAN**



**ACTIF** = Ce que possède France Digue au 31 décembre 2020 :

- Immobilisations : la valeur restante des biens amortis : ordinateurs, site internet
- Les créances usagers sont faibles car les adhérents règlent bien les factures et il y a peu de relance.
- Les autres créances : représentent quelques remboursements à venir.

**PASSIF** = ce que doit France Dignes au 31/12/2020

- Dettes fournisseurs : ce qu'on doit aux fournisseurs et provisions maintenance
- Fonds associatif : affectation du résultat 2020 : 23 911€.
- Fonds dédiés : 'réserve' constituée en cas de maintenance inattendue du SIRS (9900€)
- Autres dettes : dettes sociales, produits constatés d'avance

**UNE ASSOCIATION SAINE** : les fonds associatifs permettent de couvrir des événements exceptionnels comme France Dignes a pu déjà connaître avec le décalage de sa subvention par exemple. L'association a environ 7 à 8 mois de réserve de fonctionnement alors qu'il est généralement admis une réserve de 3 mois.

Dettes fournisseurs : ce qu'on doit aux fournisseurs et provisions maintenance.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité le rapport financier 2020 : **60 voix pour.**

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à la majorité l'affectation du résultat 2020, soit 23 911€, aux fonds associatifs de l'association : **57 voix et 3 abstentions**

⇒ **Délibération 2021/10 : Approbation du rapport financier et de l'affectation du résultat 2020**

## 5/ PROGRAMME D'ACTION 2021

⇒ Voir [le programme d'actions 2021 de France Dignes](#)

### ANIMATION DU RESEAU ET COMMUNICATION

France Dignes poursuit le développement de la communication et répond aux différentes sollicitations :

- Présentation de France Dignes et du SIRS à la licence pro MAEP (Université de Lyon).
- Journée d'information sur les outils fonciers et financiers pour les porteurs de projets GEMAPI organisé - Département de la Gironde le 26 janvier 2021.
- Rédaction et diffusion de notes et guides.
- Participation à 4<sup>ème</sup> conférence européenne sur le risque inondation et FLOODrisk.
- Réponse aux sollicitations pour présenter l'association et ses activités.

[Le site internet www.france-dignes.fr](http://www.france-dignes.fr)

L'association continuera à alimenter son site internet, notamment via :

- Alimentation et mise à jour de la page d'informations réglementaires « les digues ».
- Parution trimestrielle de la newsletter.
- Prestation journaliste avec Thibaut LESCUYER qui réalise plusieurs articles longs dans l'année : « Dignes domaniales : anticiper leur transfert de gestion » ; « PPRI et EDD, quelles interactions ? » ; « Ruissellement et Aménagements Hydrauliques » ; « Devenir des digues Etat » ; « Erosion du littoral, quels outils de suivi ? » et 3/4 Articles courts par mois.
- Favoriser les inscriptions au flux RSS du site <http://www.france-dignes.fr/> pour être informés des nouveautés (inscription en bas de page d'accueil).
- Dynamiser le forum en incitant les membres à y contribuer pour qu'un maximum d'échanges aient lieu et ainsi animer le site.
- Y faire intervenir juristes, avocats et les DREAL pour apporter des compléments d'informations.

### JOURNEES TECHNIQUES ET FORMATIONS

**Perrine BROUST** confirme que 4 journées techniques sont prévues en 2021. Il n'y aura pas de décalage et tout est fait pour proposer ces journées en présentiel.

[Journées techniques :](#)

- **Eléments stratégiques pour déposer un système d'endiguement : 9 et 10 mars 2021 en visio-conférence (193 participants dont 64 adhérents).**

- **Etre élu d'une structure gestionnaire de digues** : ½ journée le 15 avril 2021 en visioconférence (140 inscrits) : Présentation des contours de la compétence GEMAPI liées à la thématique Dignes et de la réglementation associée.
- **Gestion de la végétation sur les digues** : 8-9 juin ou 10-11 juin lieu à définir et/ou en visioconférence.
  - ⇒ Modalités de gestion et d'exploitation de digues en zones protégées ou boisées.
  - ⇒ Végétation invasive.
  - ⇒ Outils existants, en matière de gestion ou de communication.
- **Intervention d'urgence et gestion de crue** : 12-13 octobre à LYON et/ou en visioconférence
  - ⇒ Période de crue : quels sont les modes d'organisation des structures gestionnaires ?
  - ⇒ Comment anticiper la crue et organiser la mobilisation du personnel.
  - ⇒ Définir les rôles et gérer le circuit de l'information ?
  - ⇒ Alerter, décider, avec quels partenaires et outils ?
  - ⇒ Comment intervenir ?

### Formation

Cette année, nous proposerons de nouvelles formations, pour compléter et individualiser nos appuis aux gestionnaires :

- **Formations à façon** :
  - ⇒ Formation 'Astreinte et surveillance des digues en crue' pour le personnel mobilisé en astreinte (demande de 3 structures adhérentes). La trame de la formation s'adaptera aux spécificités de chaque structure et sera réalisée à domicile et à façon.
- **Formation 'Gestion des conflits' adaptée aux gestionnaires de digues**
  - ⇒ Partenariat avec un formateur pour la création d'une formation de 3 jours sur la gestion des conflits adaptée aux gestionnaires de digues.
- **Organisation de WEBINAIRES sur les essais normalisés géotechniques** en partenariat avec l'INRAE, 6 ou 8 juillet 2021.

### Interventions lors d'évènements

- **Congrès CIGB 2021** : à Marseille du 12 au 19 novembre 2021.
- **4ème conférence européenne sur la gestion des risques d'inondation FLOODrisk**
- **Renforcer les liens avec nos partenaires** pour diffuser les offres de formation, travailler à leur complémentarité (Arra<sup>2</sup>, CEPRI, Irma...) et élargir à de nouveaux organismes formateurs.
- **Renforcer nos propositions d'évolution et adaptation des formations aux besoins exprimés.**

## **SIRS DIGUES V2**

### Poursuivre le développement du SIRS

- **Module d'évaluation de la performance des digues avec l'INRAE** :  
Suite à une dizaine d'années de recherche et de tests, obtenir des données qualitatives et qualitatives pour définir l'état de la digue.
- **Projet CARDignes/SIRS** :

France Digue s'est engagée à consacrer du temps au CEREMA en aidant le laboratoire de recherche pour la mise à jour de leur outil.

- **Maintenance adaptative :**

⇒ Nouveau serveur de stockage des bases de données suite à l'augmentation des adhérents.

⇒ Passage sur couchdb 3.1.1.

- **Evolutions classiques et financements :**

⇒ Financement par des appels à contribution auprès des utilisateurs

⇒ Intégrer les aménagements hydrauliques

**Jordan PERRIN** répond à une question concernant le financement du « PAPI » dans le SIRS et précise que celui peut être intégré via l'axe 7, mais qu'il n'y a priori pas d'axe spécifique.

### Former les utilisateurs

- **Formation d'initiation au logiciel :** *le 25-26 mars, en visioconférence (renouvelable en automne en fonction de la demande)*

62 Participants pour 40 structures. 2 ½ journée avec questions réponses l'après-midi.

- Contextualisation du logiciel
- Comprendre l'architecture et les objectifs du SIRS Dignes
- Initiation, premier pas sur l'outil : comprendre ses fonctionnalités primaires
- Présentation de l'aspect cartographique, base de données
- Créer sa première base
- Présentation et utilisation de l'outil mobile

- **Une formation de perfectionnement :** *Juin (ou avant si une demande est formulée), à Lyon ou en visioconférence*

- Découverte des modules
- Zoom sur l'extraction des données
- Nouvelles évolutions, explications et applications concrètes.

- **Formations spécifiques :**

France Dignes propose également des prestations de formation à la demande avec des tarifs préférentiels pour les adhérents. L'association se déplace chez l'utilisateur ou procède par visioconférence, pour le former suivant ses demandes et ses besoins.

- Formation et mise en place du SIRS à Bordeaux Métropole – En cours
- Formation de Valence Romans Agglo – A venir
- Formation de Nevers – Réalisée en janvier
- Formation des bureaux d'études : Veolia, Société du Canal de Provence – Réalisée en Janvier et Février
- Formation BE à venir : Hydrétudes, WSP France

### Développer des services et supports réservés aux adhérents

- Amélioration et mise à jour des documents de formation
- Création de tutoriels en vidéo



- Evolution et alimentation de la bibliothèque de requêtes SQL

### [Communiquer et promouvoir le SIRS](#)

## VEILLE REGLEMENTAIRE

**Perrine BROUST** annonce que France Dignes va fortement se mobiliser autour des groupes de travail.

### [Groupe torrentiel](#)

Le groupe de travail n'a pu se réunir comme l'année dernière mais cette année, son objectif est de produire 2 types de documents, sur la base des retours d'expériences :

- EDD adaptée basée sur l'analyse de risques.
- Méthodologie adaptée aux petits ouvrages n'ayant pas vocation à être classés. La problématique de ses ouvrages se retrouve souvent dans la gestion du torrentiel et en cela elle rejoint le groupe de travail classe D, même si cette notion a disparu.

### [Groupe de travail « classe D et petits ouvrages »](#)

- Conserver et d'entretenir ces petits ouvrages sans évaluation environnementale.
- Redéfinir les ouvrages relevant du décret digues, et ceux hors décret (distinction entre système de protection et système d'endiguement).

### [Etat des lieux des dépôts des EDD et question des délais :](#)

Compte tenu de la situation (COVID19, délais contraints restreints, report de élections...) France Digue va réaliser un courrier pour demander un report des différentes dates buttoirs prévues (dépôt des demandes d'autorisation et caducité des autorisations), ainsi qu'une simplification concernant la maîtrise foncière.

**Perrine BROUST** répond à **Frank HUFSCMITT** sur les délais et précise qu'ils concernent l'autorisation simplifiée des systèmes « A » et « B » : dépôt à faire (si la dérogation a été obtenue) avant fin juin 2021/caducité fin juin 2022. La problématique concerne aussi les catégories « C », dont les dossiers sont à déposer avant décembre 2021 (ou dérogation de 18 mois à demander d'ici là) et caducité 1 an plus tard. Il faut pouvoir continuer à gérer ces ouvrages sans qu'ils perdent le statut de digues ou sans avoir à les mettre en transparence.

**Bruno FOREL**, récemment nommé Co-Président de l'ANEBC, pense qu'il faudrait associer l'ANEBC à la démarche de France Dignes pour appuyer sa démarche. **Perrine BROUST** confirme la réalisation de cette démarche avec l'ANEBC qui pourrait ajouter au volet technique rédigé par France Dignes un volet plus politique.

### [Groupe de travail typologie des aménagements hydrauliques](#)

- Etablir une typologie de ces ouvrages.
- Lien avec l'évolution du SIRS prévue pour intégrer les AH dans le logiciel.
- Prendre de l'avance sur la réglementation.

### [Groupe de travail astreintes et production de trames pour la gestion de crise](#)

- En lien avec la formation 'Astreinte et surveillance des digues en crue' et avec la journée technique dédiée à la gestion de crue prévue à l'automne à Lyon,
- REX, mise en place un système de surveillance des digues et d'astreinte.

### [Groupe d'échanges Gestionnaires agréés](#)

- Partager les bonnes pratiques et échanger les documents types dans le cadre de la démarche qualité.

## VEILLE TECHNIQUE

### [Mise à jour des listes de CCTP/Conventions](#)

France Dignes met à disposition de ses adhérents un listing de CCTP détaillant les particularités des études et des exemples de CCTP ou de bon de commande.

### [Fiche technique Modèles hydrauliques](#)

France Dignes a initié un travail sur les modèles hydrauliques, afin de permettre aux gestionnaires de mieux les comprendre et avoir le recul nécessaire sur les prestations demandées aux bureaux d'études.

### [Mise à jour des listes de CCTP/Conventions](#)

France Dignes met à disposition des adhérents des conventions anonymes et un tableau de synthèse (CCTP).

### [Note sur les Evénements Important pour la Sureté Hydraulique \(EISH\)](#)

Il s'agit de donner une définition des EISH à travers une note technique : notions et outils de base.

### [Fiche technique : comprendre les modèles hydrauliques](#)

La note comparera les avantages et inconvénients de chaque modèle hydraulique en fonction des résultats escomptés.

### [Polder2C's et DIAM4](#)

Suivi des projets que France Dignes soutient.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve le programme d'actions 2021 : **60 voix pour**

⇒ **Délibération 2021/11 : Approbation du programme d'actions 2021**

## 6/ PRESENTATION DU BUDGET 2021

### PRINCIPAUX ELEMENTS IMPACTANT 2021

Le budget prévisionnel a été élaboré en tenant compte, autant que possible, des conséquences de la crise sanitaire sur les activités de France Dignes.

En 2021, l'association continuera de s'adapter aux évolutions sanitaires. Certains évènements (journées techniques notamment), étant idéalement réalisés en présentiel, seront organisés de manière à passer d'un format à l'autre facilement, en maintenant les dates annoncées.

Charges :

CHARGES	2021 prévisionnel	2020 réalisé
Salaires et traitements	114 906	87 128
Charges sociales et de personnel	47 327	35 493
Impôts et taxes	773	634
Prestations et achats (maintenance évolutive SIRS, journaliste, matériel et fournitures)	65 256	67 246
Services extérieurs (autre maintenances, site @, locations, assurances, colloques)	43 461	30 610
Autres services (comptable, frais de missions, assurances)	24 061	10 546
Autres charges	300	5,96
Dotations aux amortissements	1 031	667
Engagement à réaliser (subvention attribuée)	0	2 639
Provisions créances et risques		
<b>TOTAL</b>	<b>297 114</b>	<b>234 969</b>
Contributions volontaires	3 385	3 385
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>300 499€</b>	<b>238 354€</b>

Les charges tiennent compte de :

- Salaire + charges qui augmentent suite à l'embauche d'un CDD chargé(e) de mission à partir de juillet : son rôle sera d'organiser et animer les journées techniques, les groupes de travail et les formations à façon (Passage de 2,5 à 3,5 ETP).
- Les autres services seront plus importants car France Dignes prévoit l'organisation de ses journées en présentiel donc avec des frais en hausse.

Produits :

PRODUITS	2021 prévisionnel	2020 réalisé
Prestations (JT, prestations, formations)	17 869	16 765
Subventions	68 430	69 570
Cotisations	143 600	129 459
Produits exceptionnels (quote part des subventions investissement)	0	126
Fonds dédiés (report de subvention attribuée)	2 639	1 853
Provisions créances clients		
Transferts de charges (remboursements maintenance SIRS et repas JT)	64 176	40 706
Autres produits	400	401
<b>TOTAL</b>	<b>297 114</b>	<b>258 879</b>
Contributions volontaires	3 385	3 385
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>300 499€</b>	<b>262 264€</b>

Sont considérés pour le budget 2021 :

- Augmentation du nombre d'adhérents sachant qu'il y en a déjà 20 de plus depuis janvier.

- Maintien des subventions actuelles (DGPR et solde FEDER).
- Moins de prestations par rapport à une année normale (COVID) mais plus de recettes qu'en 2020 car maintien de 4 journées techniques.

Opérations ayant un impact neutre le résultat, mais fort sur le budget global :

- La campagne d'évolutions du logiciel SIRS correspondant à un investissement total de 57 900€ TTC et elle est financée par :
  - L'appel à contribution 2020 (19 300€),
  - L'appel à contribution 2021 (minimum 21 000€)
  - La subvention FEDER (17 430€)

**Christophe ENGRAND** précise que le budget est construit de manière attentive par rapport aux évènements externes mais avec une bonne visibilité sur les adhésions. L'activité poursuit son développement ce qui explique par ailleurs l'embauche d'un quatrième salarié cet été.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve le budget prévisionnel 2021 : **58 voix pour et 2 abstentions.**

⇒ *Délibération 2021/12 : Approbation de budget prévisionnel 2021*

## Votes

L'ensemble des sujets ayant été abordés, **Perrine BROUST** propose un temps d'échange et invite les membres de l'Assemblée à finaliser leurs votes via l'outil en ligne BALOTILO.

**Jordan PERRIN** clôture les votes et **Christophe ENGRAND** présente les résultats.

**Le Président Christophe ENGRAND** remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs contributions aux échanges.

L'ensemble des délibérations ayant été approuvées, il remercie les élus, ainsi que les trois salariés pour leur travail.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h35*

En visio-conférence, le 15 avril 2021

Le Président de Séance,  
Christophe ENGRAND



Le Président de France  
Dignes,  
Yves WIGT



La secrétaire de séance  
Florence SALIGNON

